



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Vietnam

Question écrite n° 5354

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme au Vietnam. De nombreux organismes publics (Parlement européen, secrétariat d'Etat du Gouvernement des Etats-Unis) ou privés (Asia Watch, Amnesty International) font régulièrement état dans leurs rapports des violations des droits de l'homme perpétrées au Vietnam par le gouvernement contrôlé par le parti communiste vietnamien. Malgré la reconnaissance par la Constitution de la liberté religieuse, les responsables des églises et les pratiquants sont entravés dans leur liberté : assignation à résidence des responsables de l'Eglise bouddhique unifiée (Tchieh Huyen Quang, Tchich Quang Do), emprisonnement de trente-quatre bonzes, dont le responsable, Tchich Minh Dao, interdiction du mouvement Jeunesse bouddhiste vietnamienne, interdiction d'exercice imposé à Mgr Huynh Van Nghi, archevêque de Saigon... Le parti contrôle la liberté de la presse et d'expression. La presse étrangère ne peut travailler que sous contrôle du ministère des affaires étrangères. Plusieurs cas de saisie de publication (ex. : le Saigonnais en mai 1996) ou de privation de liberté pour délit d'opinion (Nguyen Xuan Tu, Bui Minh Quoe, Tien Dao Bao Cu, Nguyen Van Tran...) sont connus. La liberté d'association et de manifestation n'existe pas. Le code du travail adopté en 1994 interdit le droit de grève dans les entreprises publiques. Il n'y a pas de liberté syndicale. Le travail forcé, dix jours par an, est prévu par la loi. L'exploitation des travailleurs en violation des droits sociaux internationalement reconnus existe dans de nombreuses entreprises, y compris dans des filiales d'entreprises étrangères comme l'entreprise française Mobilier international. La police vietnamienne exerce un contrôle sévère des déplacements et de la vie privée des gens (ex. : interdiction d'aller en France imposée à l'écrivain Duong Thu Huong en 1996). Le parti communiste vietnamien contrôle l'ensemble de la vie politique. Plusieurs opposants, tels Doran Viet Hoat ou Nguyen Dan Que sont emprisonnés dans des goulags. Du 14 au 16 novembre 1997 se tiendra à Hanoï le sommet de la Francophonie, qui a pour but de promouvoir la culture francophone et les idéaux de liberté et de démocratie. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour manifester l'opposition de la France aux violations des Droits de l'homme et exiger une cessation rapide de la politique de répression en vigueur au Vietnam

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Vietnam. Le gouvernement français suit avec vigilance la situation des droits de l'homme au Vietnam. Les violations à ces droits évoquées par l'honorable parlementaire sont réelles et traduisent une situation qui reste préoccupante même si des améliorations notables ont été constatées récemment : le Vietnam accepte depuis peu d'aborder la question des droits de l'homme avec d'autres pays, notamment avec l'Union européenne ; Hanoï a également signé la Convention des droits de l'enfant. A l'occasion de sa récente visite dans ce pays, le Président de la République n'a pas manqué de plaider auprès des autorités vietnamiennes en faveur de la démocratisation de la vie politique et de la promotion des libertés individuelles, notamment la liberté d'expression religieuse, qui devraient logiquement accompagner la libéralisation économique de ce pays. En outre, le ministre des affaires étrangères a soumis une liste de prisonniers politiques et de conscience pour

lesquels une mesure de clémence est demandée. La tenue du VIIe Sommet francophone de Hanoï a pu contribuer à renforcer le processus d'ouverture qui s'amorce au Vietnam et dont un exemple est la libération récente de deux prisonniers d'opinion, MM. Pham Duc Kham et Le Hong Ha. Comme l'honorable parlementaire le souligne fort justement, la Francophonie est porteuse des valeurs humanistes que la France a toujours défendues. La volonté du Vietnam d'adhérer à toutes les instances de la Francophonie et l'organisation à Hanoï de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, ont constitué à cet égard un signal positif. Ainsi, le plan d'action adopté lors du Sommet de Hanoï, qui rappelle les grands engagements souscrits par les chefs d'Etat et de gouvernement, notamment du Vietnam, dispose que « la Francophonie doit poursuivre la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, particulièrement les droits des femmes et des enfants, de l'Etat de droit et de la démocratie, notamment en apportant un appui aux institutions spécialisées, plus particulièrement grâce à la mise en réseau de ces institutions, à la formation et à la sensibilisation des populations ». Par ailleurs, dans les différentes enceintes internationales (dialogue UE-ASEAN, ASEM, sommet de la Francophonie), la France plaide en faveur d'un dialogue politique dont aucun thème ne doit être exclu a priori. Dans cet esprit, elle a organisé du 11 au 13 décembre avec la Suède, dans le cadre du dialogue Europe-Asie, un séminaire informel sur les droits de l'homme et l'Etat de droit, dans lequel le Vietnam s'est fait représenter à haut niveau.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5354

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3630

Réponse publiée le : 12 janvier 1998, page 176